

Département du Nord

Commune de
TROISVILLES

Arrêté 2025-03-01 du 8 mars 2025



Arrêté portant permis de stationnement

Le Maire de la commune de TROISVILLES

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

Vu le Code de la route ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu la demande de Monsieur FAUCONNIER Julien qui souhaite effectuer des travaux sur sa toiture en occupant temporairement le domaine public 7 rue du Général de Gaulle,

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

ARRETE

Article 1 - Du 8 mars 2025 au 30 juin 2025, Monsieur FAUCONNIER Julien est autorisé à procéder à des travaux sur toiture 7 rue du Général de Gaulle.

Article 2 - Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

- Déversement et dépôt de matériel
- Pose d'échafaudage
- Sécurité : Monsieur FAUCONNIER Julien prendra les dispositions pour assurer la sécurité des piétons.

Article 3 - La signalisation sera mise en place par Monsieur FAUCONNIER Julien.

Article 4 Monsieur FAUCONNIER Julien occupera temporairement le domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

Article 5 - Monsieur le Maire de la commune de TROISVILLES est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Notification sera faite aux intéressés.

Troisvilles, le 8 mars 2025.

Le Maire,

Jérémy RICHARD.

